



A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Société Anonyme au capital de 49.498.761,33€

Siège : Zone Artisanale de Cantegrit Est - 40110 Morcenx-la-Nouvelle

R.C.S. MONT DE MARSAN 384 256 095

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 6 AVRIL 2020**

L'an deux mille vingt,
Le 6 avril,
A 14h30,

L'assemblée générale extraordinaire (l'«**Assemblée Générale**») de la société Europlasma, société anonyme au capital de 49.498.761,33€ euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale de Cantegrit Est – 40110 Morcenx-la-Nouvelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 384 256 095 («**Europlama** » ou la «**Société** ») s'est tenue à huis clos, conformément à la décision du Conseil d'administration de la Société du 31 mars 2020 prise en vertu des articles 4 et suivants de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées prise en application de l'article 11 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

L'Assemblée Générale se tient donc hors la présence physique des actionnaires et de toutes autres personnes ayant le droit d'y assister (en ce compris les commissaires aux comptes).

Les actionnaires de la Société qui en ont fait la demande au préalable peuvent néanmoins suivre l'Assemblée Générale par voie d'audioconférence.

Monsieur Jérôme Garnache-Creuillot préside la réunion en sa qualité de Président Directeur Général.

Le Président propose ensuite de composer le bureau de l'Assemblée Générale :

- Madame Delphine-Nausicaa Brun et Monsieur Arnaud Derisson, actionnaires acceptant cette fonction, sont désignés en qualité de scrutateurs ; et
- Monsieur Olivier Pla est désigné comme secrétaire.

En raison des circonstances exceptionnelles, le Président constate l'absence des commissaires aux comptes titulaires, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit SA et le cabinet DEIXIS.

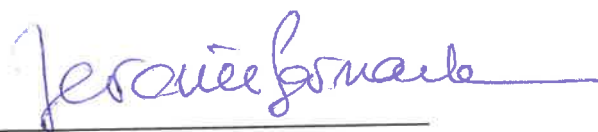
Aucun actionnaire n'est présent dans la mesure où l'Assemblée Générale est autorisée à se tenir à huis clos. Le Président rappelle que les actionnaires ont pu voter par correspondance ou se faire représenter au moyen d'une procuration donnée au Président en amont de l'Assemblée Générale. En outre, la Société a accepté de recevoir et de traiter, dans la mesure du possible, les questions écrites des actionnaires jusqu'au 03 avril 2020 à 12H00, soit au-delà de la date limite prévue par les dispositions réglementaires.

Le Président donne la parole au secrétaire qui constate, d'après la feuille de présence, que les actionnaires votant par correspondance ou ayant donné pouvoirs au Président, possèdent ensemble à l'ouverture de l'Assemblée Générale 1 215 835 904 des actions ayant droit de vote sur les 4 949 876 133 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, faute de réunir le quorum requis, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer. Le Président déclare qu'une nouvelle assemblée générale sera convoquée, sur le même ordre du jour, le 27 avril 2020 à 14h30 et que le quorum requis est de 20% pour cette assemblée.

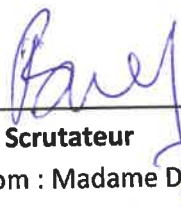
Le Président remercie les actionnaires pour leur participation et déclare la séance levée à 14h50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.



Le Président

Nom : Monsieur Jérôme Garnache-Creullot



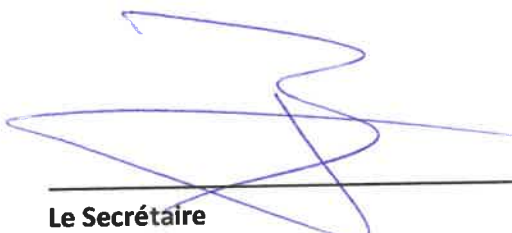
Le Scrutateur

Nom : Madame Delphine-Nausicaa Brun



Le Scrutateur

Nom : Monsieur Arnaud Derisson



Le Secrétaire

Nom : Monsieur Olivier Pla